



Questions ?

REVENDICATIONS D.P

QUESTIONS FEVRIER 2015

Réponses !

1. Montage T8 : Pourquoi les réunions d'expression des salariés sont reportées sans cesse ?
Réponse de la Direction : Elles ont dû être décalées à la dernière minute pour des raisons de productions, suite à de fortes demandes clients ainsi qu'à des pannes sur la ligne.
2. Halls Montage : Il est anormal que le chauffage soit coupé la nuit dans les halls de montages ! Les salariés doivent travailler avec leurs vestes, car la ventilation souffle très froid. La CFTC demande à ce que le chauffage soit maintenu afin de garantir de bonnes conditions de travail.
Réponse de la Direction : Il n'y a jamais de coupure du chauffage.
Remarque de la CFTC : La CFTC a suggéré d'effectuer un nettoyage du système de chauffage, opération qui avait été faite dans un autre bâtiment avec pour résultat une hausse de performance de chauffe. Suite à cette suggestion, la Direction va voir cela avec M. Brun.
3. Halls 7 : Y a t'il un projet de déménagement du personnel du hall 7 ?
Réponse de la Direction : Il n'y a pas de projet actuellement, mais une réflexion est en cours suite à la fin de vie des lignes A3370 / T1 / PF2, car le hall 7 coûte cher à chauffer.
4. Injection : Il y a une difficulté pour faire les pauses sur îlot de 2 personnes. En équipe 3, ce souci a été résolu par l'affectation d'une personne pour le remplacement de ces îlots. La CFTC demande la mise en place d'un opérateur affecté aux remplacements pour les pauses sur les 3 équipes.
Réponse de la Direction : D'après les « temps gammes », les calculs montrent qu'il ne devrait pas y avoir de difficultés. Cela sera revu avec M. Hoffstetter.
5. Corps de chauffe : Depuis la réorganisation de ce secteur, il y a de nombreux soucis de planification du travail : réglages simultanés, manques composants. Qu'est-il prévu pour régler ces problèmes ?
Réponse de la Direction : Il y a effectivement eu des erreurs de comptage du stock, ainsi que des difficultés d'approvisionnement de certains composants auprès des fournisseurs.
6. Maintenance : Suite à la mise en place d'une deuxième équipe de week-end de production (ptc et injection), la CFTC demande la mise en place d'une équipe de week-end à la place des astreintes à la maintenance. Cette situation déplorable pour le bien être et la vie de famille de ces salariés ne peut pas durer, elle n'est plus exceptionnelle mais devient habituelle.
Réponse de la Direction : Il n'y a pas eu beaucoup d'intervention de l'astreinte pour le moment. Si les besoins de dépannage se font plus fréquents en week-end, la Direction pourrait revoir sa position.
7. Cantine : La CFTC demande la suppression de la salle privée de la cantine et propose que tout le monde suive l'exemple donné par M. GOUTH, afin de manger avec le personnel.
Réponse de la Direction : M. Bonnichon dit qu'il est favorable à ce que tout le monde mange ensemble, mais souhaite conserver la salle privée pour les jours où il y a des invités extérieurs.
8. Vestiaires : Suite à un nettoyage des vestiaires, où les salariés peuvent-ils récupérer les affaires personnelles oubliés hors des casiers ? Combien de temps sont-ils conservés ?
Réponse de la Direction : À l'avenir, un affichage d'information devra être fait avant de procéder au nettoyage. M. Bonnichon reconnaît que cela n'a pas été très judicieux de jeter des affaires appartenant aux salariés.



REVENDICATIONS D.P

9. Général : Comment se fait-il que des recyclages de permis ou d'habilitations ne soient pas à jour ! Quelles sont les mesures prises à ce jour pour les salariés n'ayant plus leur habilitation valide ?
La CFTC demande à la Direction de mettre les moyens nécessaires afin de régulariser cette situation dans les plus brefs délais.
Réponse de la Direction : Il y avait 2 fichiers différents pour gérer les recyclages, ce qui a posé des problèmes de suivi. La situation est en cours de régularisation. En cas de perte de validité, c'est l'entreprise qui prend la décision de maintenir ou non le salarié à son poste, et cela se fait sous la responsabilité de l'entreprise.
10. Général : Les salariés se plaignent du virement tardif du salaire. La CFTC demande que les salaires soient versés entre le 25 et le 28 de chaque mois.
Réponse de la Direction : Le virement du salaire se fait toujours le dernier jour ouvrable du mois.
11. Général : La CFTC demande l'achat de pantalon de travail avec genouillères intégrées pour le personnel amener à travailler au sol.
Réponse de la Direction : Cela sera vu.
12. Général : Les salariés se plaignent de la très mauvaise qualité des vêtements de travail (trou dans les sweat, tee-shirt qui perdent 1 à 2 tailles au bout de quelques lavages, gilet de plus en plus fin...)
Réponse de la Direction : Les prix ont effectivement été tirés vers le bas, mais cela fait quelques années que nous avons le même fournisseur.
13. Général : Pour quelle raison les modèles de chaussures de sécurité ont été changés ? Plusieurs personnes ont demandés une dérogation chez le médecin de travail pour les acheter à l'extérieur, car aucun modèles ne leurs convient.
Réponse de la Direction : D'autres fournisseurs ont dû être choisis car un des fabricants de chaussures a fait faillite.
14. Général : La CFTC demande que M. GOUTH se présente à l'ensemble du personnel.
Réponse de la Direction : Cela sera fait prochainement.

Cas particuliers